

**COMPTE-RENDU, PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 04 AVRIL 2019 A 18H A BOLAZEC**

Étaient présents

BERRIEN : Marie-Pierre COANT, Catherine MIGNOT-JAOUEN, Hubert LE LANN

BOLAZEC : Coralie JEZEQUEL

BOTMEUR : Éric PRIGENT

BRASPARTS : Jean-Pierre BROUSTAL, Yvonne QUIMERC'H, Joseph SIMON

BRENNILIS : Alexis MANAC'H, Marie-Noëlle JAFFRE

HUELGOAT : Jean-Pierre SALAÛN, Claude MOREL, Claire CHABANNES, Benoît MICHEL (arrivé à 18h30)

LA FEUILLEE : Régis LE GOFF, Gérard RANNOU

LOPEREC : François LE LUYER, Jean-Yves CRENN

LOQUEFFRET : Marcel SALAÛN, Alain HAMON

PLOUYE : Marcel LE GUERN, Geneviève LE MAT

SAINT-RIVOAL : Yves Claude GUILLOU

SCRIGNAC : Georges MORVAN, Jean LE GAC, Corinne NICOLE

Procurations : Paul QUEMENER à Hubert LE LANN, Josiane GUINVARC'H à Jean-Pierre BROUSTAL, Benoît MICHEL à Claude MOREL (jusqu'à 18 h30), Jean-Pierre LE BIHAN à François LE LUYER, Jean-Michel SCOUARNEC à Geneviève LE MAT

Absent excusé : Corentin GARREC

Suppléant présent : Jean-Yves JACQ

Trésorerie de Carhaix : Gaëlle LE DOUJET DESPERTS, Trésorière

Secrétaire de séance : Coralie JEZEQUEL

Ordre du jour :

- ➔ Comptes de gestion 2018
- ➔ Comptes administratifs 2018
- ➔ Affectation des résultats 2018
- ➔ Vote des taux de fiscalité 2019
- ➔ Budgets primitifs 2019
- ➔ Demande de subvention au titre du Contrat de Ruralité
- ➔ Retrait délibération n°2019-023
- ➔ Destination touristique Cœur de Bretagne-Kalon Breizh : plan d'actions 2019 et budget
- ➔ Questions diverses

Préambule

Coralie JEZEQUEL, Maire de Bolazec, souhaite la bienvenue à l'assemblée dans sa commune. Elle présente la commune, sa situation géographique à proximité des Côtes d'Armor et son économie essentiellement agricole avec un garage, une entreprise de terrassement, une activité de taxi et un bar restaurant (qui vient de rouvrir) dans le centre bourg.

Suite à cette présentation, le président constate le quorum après avoir nommé les pouvoirs et ouvre la séance à 18h05.

Principes d'un budget et comparaison

Mme Gaëlle LE DOUJET DESPERTS présente les grands principes de confection d'un budget et les ratios associés pour un suivi des comptes (capacité d'autofinancement, fonds de roulement). Le fond de roulement minimum est de 30 jours de dépenses courantes.

La collectivité étant encore récente il est plus difficile de faire des comparaisons, elle en présente tout de même une sur l'année 2017 avec des collectivités similaires au niveau régional et national.

La collectivité a moins de produits et de dépenses de fonctionnement que les collectivités similaires. Elle a toutefois une capacité d'autofinancement intéressante sur le budget principal.

Approbation des comptes de gestion 2018 – budget principal et budgets annexes

Le président donne la parole à Mme Gaëlle LE DOUJET DESPERTS qui présente les comptes de gestions de l'année 2018.

Considérant que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2018 réalisée par les trésoriers de l'année passée est conforme aux comptes administratifs (principaux et annexes) de la collectivité,

Le président propose à l'assemblée d'approuver les comptes de gestion des trésoriers du budget principal et des budgets annexes pour l'année 2018 dont les écritures sont conformes aux comptes administratifs de la collectivité.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité les comptes de gestion des trésoriers pour l'exercice 2018.

Vote des comptes administratifs 2018 – budget principal et budgets annexes

(arrivée de Benoît MICHEL)

Mme Coralie JEZEQUEL, vice-présidente chargée des finances, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

M. Eric PRIGENT, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Coralie JEZEQUEL, vice-présidente pour le vote du compte administratif,

Le conseil communautaire, vote les comptes administratifs de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes

Budget principal CC MAC :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	REALISE	RESTE A REALISER	REALISE
DEPENSES	405 742,69 €	841 902,75 €	3 280 847,72 €
RECETTES	519 598,27 €	178 910,90 €	3 433 467,74 €
RESULTAT	113 855,58 €	-662 991,85 €	152 620,02 €

Budget annexe services communs voirie :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	REALISE	RESTE A REALISER	REALISE
DEPENSES	611 323,97 €	20 000,00 €	257 357,12 €
RECETTES	634 390,89 €		259 054,36 €
RESULTAT	23 066,92 €	-20 000,00 €	1 697,24 €

Budget annexe déchets ménagers :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	REALISE	RESTE A REALISER	REALISE
DEPENSES	7 335,91 €	258 029,55 €	859 856,62 €
RECETTES	57 280,42 €	200 000,00 €	904 669,39 €
RESULTAT	49 944,51 €	-58 029,55 €	44 812,77 €

Budget annexe chalets gîte d'étape :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	REALISE	RESTE A REALISER	REALISE
DEPENSES	21 655,69 €	2 000,00 €	37 512,70 €
RECETTES	15 071,50 €		47 396,65 €
RESULTAT	-6 584,19 €	-2 000,00 €	9 883,95 €

Budget annexe atelier Pitrey :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	REALISE	RESTE A REALISER	REALISE
DEPENSES	25 047,86 €		3 142,24 €
RECETTES	16 435,28 €		20 549,10 €
RESULTAT	-8 612,58 €		17 406,86 €

Budget annexe tourisme :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	REALISE	RESTE A REALISER	REALISE
DEPENSES	129,99 €	1 900,00 €	130 191,27 €
RECETTES	0 €		131 871,80 €
RESULTAT	-129,99 €	-1 900,00 €	1 680,53 €

Adopté à l'unanimité

Affectation des résultats 2018 –budget principal et budgets annexes

Budget principal

▪	Résultat de fonctionnement N-1	
▪	<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 152 620,02
▪	<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 584 120,57
▪	C/ Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)	+ 736 740,59
•	D Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	+ 418 173,70
•	E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 Besoin de financement Excédent de financement	- 662 991,85
▪	Besoin de financement = F = D + E	- 244 818,15
DEFICIT REPORTE D 002		

Budget annexe services communs voirie

▪	Résultat de fonctionnement N-1	
▪	<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 1 697,24
▪	<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 24 918,52
▪	C/ Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)	+ 26 615,76
•	D Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	+ 39 786,84
•	E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 Besoin de financement Excédent de financement	- 20 000,00
▪	Besoin de financement = F = D + E	0
DEFICIT REPORTE D 002		

Budget annexe déchets ménagers

▪	Résultat de fonctionnement N-1	
▪	<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 44 812,77
▪	<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 111 434,65
▪	C/ Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)	+ 156 247,42
•	D Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	+ 23 939,95
•	E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 Besoin de financement Excédent de financement	-58 029,55
▪	Besoin de financement = F = D + E	- 34 089,60
DEFICIT REPORTE D 002		

Budget annexe chalets gîte d'étape

▪	Résultat de fonctionnement N-1	
▪	<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 9 883,95
▪	<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	0
▪	C/ Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)	+ 9 883,95
•	D Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	- 13 315,41
•	E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 Besoin de financement Excédent de financement	-2 000,00
▪	Besoin de financement = F = D + E	-15 315,41 (seul 9 883, 95 € peut être affecté)
DEFICIT REPORTE D 002		

Budget annexe Pitrey

▪	Résultat de fonctionnement N-1	
▪	<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 17 406,86
▪	<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 18 070,07
▪	C/ Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)	+ 35 476,93
•	D Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	-25 047,86
•	E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 Besoin de financement Excédent de financement	0
▪	Besoin de financement = F = D + E	- 25 047,86
DEFICIT REPORTE D 002		

Budget annexe tourisme

▪	Résultat de fonctionnement N-1	
▪	<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 1 680,53
▪	<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 5 574,84
▪	C/ Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)	7 255,37
•	D Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	- 129,99
•	E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 Besoin de financement Excédent de financement	- 1 900,00
▪	Besoin de financement = F = D + E	- 2 029,99
DEFICIT REPORTE D 002		

Adopté à l'unanimité

Vote des taux de fiscalité 2019

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour l'année 2019,

Il est proposé que les taux de taxes directes locales pour l'année 2019 soit :

Taux CFE : **20,35 %**

Taux T.H. : **9,93 %**

Taux T.F.N.B. : **2,23 %**

Taux T.F.B. : **1 %**

Adopté à 29 voix pour et une abstention (Claire Chabannes)

Le président explique, préalablement à la présentation des budgets 2019, la ventilation et répartition du temps des agents de la collectivité par budget, les sommes correspondantes aux salaires sont réparties ainsi sur chaque budget.

Vote des budgets primitifs 2019 – budgets annexes

Considérant le projet de budgets primitifs de l'exercice 2019 des budgets annexes présenté par le Président

Le conseil communautaire, est appelé à voter les budgets primitifs annexes ci-après

- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,
- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

Les budgets annexes sont équilibrés en recettes et dépenses aux montants de

Budget annexe services communs voirie :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	256 615,76 €	1 076 305,29 €
RECETTES	256 615,76 €	1 076 305,29 €

Budget annexe déchets ménagers :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	989 157,82 €	295 110,83 €
RECETTES	989 157,82 €	295 110,83 €

Budget annexe chalets et gîte d'étape:

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	60 141,23 €	40 872,47€
RECETTES	60 141,23 €	40 872,47 €

Budget annexe atelier Pitrey :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	10 429,07 €	197 547,86 €
RECETTES	10 429,07 €	197 574,86 €

Budget annexe tourisme :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	143 825,38€	4 159,98 €
RECETTES	143 825,38€	4 159,98 €

Adopté à l'unanimité

Vote budget primitif 2019 – budget principal

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2019 du budget présenté par le Président

Le conseil communautaire, est appelé à voter le budget primitif ci-après

- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,
- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

Le budget principal est équilibré en recettes et dépenses aux montants de

Budget principal :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	3 986 996,54 €	1 800 594,63 €
RECETTES	3 986 996,54 €	1 800 594,63 €

Adopté à 23 voix pour, 2 contre (Jean-Yves Crenn, Marie-Noëlle Jaffré) et 5 abstentions (Alexis Manac'h, Claire Chabannes, Marcel Le Guern, François Le Luyer et Jean-Pierre Le Bihan par procuration)

Bureau d'Information Touristique à Huelgoat – demande d'aide financière au titre du Contrat de ruralité

Le Président rappelle la décision prise lors du conseil communautaire du 11 décembre 2018, d'acquisition d'un bâtiment, de travaux de rénovation et d'aménagements pour la promotion du tourisme par l'installation d'un bureau d'information touristique à Huelgoat.

Une estimation du coût de l'opération a été réalisée par Finistère Ingénierie Assistance. Ce projet a été présenté au titre de la DETR et a obtenu une aide de 51.000 €.

Il peut également être présenté dans le cadre du dispositif du Contrat de ruralité, il propose donc de déposer une demande d'aide financière.

Le conseil communautaire à l'unanimité décide d'autoriser le président à déposer un dossier de demande d'aide financière au titre du contrat de ruralité pour l'acquisition et l'aménagement d'un équipement pour la promotion du tourisme à Huelgoat.

Retrait de la délibération n°2019-023

Le Président rappelle la décision prise lors du conseil communautaire du 21 février 2019, de versement d'une aide financière à l'association Locmaria-Berrien Avenir pour soutenir son action menée contre la fusion des communes de Locmaria-Berrien et Poullaouen.

Les services du contrôle de légalité ont fait la demande de retirer cette délibération aux motifs qu'elle ne répond ni à l'intérêt général ni à une compétence inscrite dans les statuts.

Ainsi le président propose au conseil communautaire de retirer la délibération n°2019-023.

Le conseil communautaire décide de reporter cette décision au prochain conseil communautaire qui aura lieu le 30 avril.

Destination touristique Cœur de Bretagne – plan d’actions 2019 et budget

L’assemblée a reçu avec la convocation le plan d’actions 2019 et le budget nécessaire à sa mise en œuvre de la destination touristique Cœur de Bretagne.

Le conseil communautaire doit émettre un avis sur le plan d’actions 2019 et définir qui va financer le cout inhérent.

La majorité du coût du plan d’actions est réalisée par la création d’une station trail, près de 70% du total.

L’office de tourisme communautaire est géré en régie, ce sera donc la communauté de communes qui portera le financement.

L’année passée le financement des actions de la destination touristique avait été assuré par le Syndicat Mixte pour le Développement du Centre Finistère (SMDCF) pour le compte des communautés de communes adhérentes. Cette année, cette disposition n’est pas envisageable.

Le conseil communautaire, à l’unanimité, décide d’approuver le plan d’actions 2019 de la destination touristique Cœur de Bretagne et le budget correspondant.

Questions diverses

Vente des aires grillagées – budget annexe déchets ménagers

Le président rappelle que le système de tri sélectif des déchets ménagers a été uniformisé cette année.

Le choix du tri en apport volontaire a nécessité la mise en place de colonnes de récupération multi matériaux. Elles ont été déposées au cours du mois de mars.

Le système de récolte de déchets triés via les sacs jaunes n’est plus opérant depuis 2 semaines, les aires grillagées de collecte de sacs jaunes ont donc été enlevées dans chaque commune.

Des demandes d’achat de ces aires grillagées sont parvenues à la collectivité.

N’étant plus utile à la communauté de communes, il est proposé que ces aires grillagées soient vendues.

Le conseil communautaire à l’unanimité décide d’autoriser la vente des aires grillagées et de fixer le prix de vente d’une aire grillagée à 30 € TTC.

La séance se termine à 21 heures 49 mn.